

## Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 11 septembre 2020

10 ème Commission N° CP-2020-8-10-5

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -Direction enfance, santé, insertion

Service consulté

## VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2020 DU DEPARTEMENT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ENFANCE EN DANGER

Résumé : Le Groupement d'Intérêt Public (GIP Enfance en Danger) a été créé par l'arrêté du 14 décembre 1989.

Conformément à l'article L226-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le GIP a pour mission de gérer le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED) et l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE).

Le financement du GIP est assuré à part égale par l'Etat et les Départements et s'effectue selon une clé de répartition. Le décret n° 2020-697 du 9 juin 2020 fixe le montant de la contribution financière du Département du Haut-Rhin à 28 486,12 €.

Le Groupement d'Intérêt Public « Enfance en Danger » (GIPED) intègre le Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED) qui a pour mission de répondre à des appels concernant des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être et, si nécessaire, de transmettre ces informations aux services départementaux, à savoir les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) pour évaluation et conseil ou orientation des appelants. Ce numéro « 119 » est gratuit et est accessible 24h/24 et 7j/7.

Le GIPED gère également l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) depuis sa création par la loi n°2004-1 du 2 janvier 2004, confortée par la loi n°2007-293 du 5 mars 2007. L'ONPE s'est vu confier trois principales missions :

 Améliorer la connaissance sur les questions de mise en danger et de protection des mineurs à travers le recensement et le développement des données chiffrées d'une part, des études et recherches d'autre part;

- Recenser, analyser et diffuser les pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance ;
- Soutenir les acteurs de la protection de l'enfance.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Enfance en Danger » est composé de l'Etat, des Départements (représentés par leurs Présidents), des collectivités à statut particulier, des collectivités d'outre-mer ayant compétence en matière de protection de l'enfance et de personnes morales de droit public et privé.

La Présidence est actuellement assurée par Madame Michèle BERTHY, Vice-présidente du Conseil départemental du Val d'Oise, et la Direction Générale par Madame Violaine BLAIN.

Le GIP est financé à parité égale par l'Etat et les Départements. Chaque année, le montant de la contribution de chaque Département est fixé par décret au regard de l'importance de la population. Le décret n° 2020-697 du 9 juin 2020 fixe le montant de la contribution financière du Département du Haut-Rhin à 28 486,12 €, soit + 16 % par rapport à 2019.

La dépense correspondante sera prélevée sur le programme G631, chapitre 011, fonction 51, nature 611.

Ce rapport a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la 10<sup>ème</sup> Commission du 4 septembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser le versement de la contribution du Département au Groupement d'Intérêt Public « Enfance en Danger », pour un montant de 28 486,12 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Rémy WITH